

Dialogue de haut niveau de l'OMPI sur le numérique (WILD)

Première session
Genève, 14 – 16 avril 2025

RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS

Document établi par le Secrétariat

INTRODUCTION

1. La première édition du Dialogue de haut niveau de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) sur le numérique (WILD) s'est tenue au siège de l'OMPI, à Genève, du 14 au 16 avril 2025.
2. Les États ci-après, membres de l'OMPI, étaient représentés à la session : Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Azerbaïdjan, Brésil, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Croatie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Islande, Italie, Japon, Kazakhstan, Maroc, Norvège, Ouganda, Ouzbékistan, Paraguay, Pérou, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni, Serbie, Singapour, Suisse, Trinité-et-Tobago, Venezuela (République bolivarienne du) et Zambie (46).
3. Les organisations intergouvernementales ci-après ont également pris part à la session : Organisation africaine de la propriété intellectuelle, Organisation Benelux de la propriété intellectuelle, Organisation eurasienne des brevets, Organisation européenne des brevets et Union européenne (5).
4. La liste des participants est disponible à l'adresse https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=86271.

Ouverture de la session

5. La première session a été ouverte par le Directeur général, Daren Tang, qui a souligné l'importance de la transformation numérique des offices de propriété intellectuelle à travers le monde et a abordé les enjeux et les perspectives liés à l'intégration des outils numériques et des technologies émergentes pour renforcer l'efficacité et l'engagement. Il a déclaré que le but du WILD était de promouvoir la collaboration et l'échange de connaissances entre les dirigeants spécialisés dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) et les hauts responsables et de renforcer ainsi la cohésion au sein de la communauté mondiale de la propriété intellectuelle.

Bureau et exposés

6. Mme Sian-Nia Davies (Royaume-Uni) a assuré la présidence. M. Young-Woo Yun (OMPI) a assuré le secrétariat du WILD.

7. Le programme de la session, les exposés et autres documents connexes sont disponibles à l'adresse https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=86271.

DISCUSSIONS

8. La session inaugurale du WILD a réuni des dirigeants spécialisés dans les TIC et de hauts responsables du monde entier pour examiner le paysage des TIC en pleine évolution et son incidence sur les stratégies d'entreprise et la fourniture de services en matière de propriété intellectuelle.

9. Regroupés sous 11 thèmes, 35 exposés ont été présentés. Les thèmes abordés comprenaient la transformation numérique, la gouvernance des données, la cyberrésilience, l'exploitation des technologies émergentes et la collaboration numérique à l'échelle mondiale. Les participants ont échangé des informations utiles et des pratiques recommandées et discuté des prochaines étapes à suivre pour travailler ensemble à la création d'un écosystème de propriété intellectuelle inclusif, résilient et tirant parti du numérique.

Jour 1 : Préparer le terrain pour la transformation numérique

10. Les discussions ont eu lieu sur la base de 15 exposés sur les thèmes 1 à 5.

11. Les participants ont examiné l'évolution du numérique et ses conséquences sur les activités et la prestation de services à l'échelle des offices de propriété intellectuelle. Les discussions ont porté sur la stratégie numérique, les tendances technologiques, les technologies émergentes, la gouvernance en matière de données, la cyberrésilience, ainsi que les domaines de collaboration possibles. Les exposés portaient notamment sur les questions ci-après :

- a) cheminement vers la numérisation grâce à la prise de décision automatisée à l'aide d'outils d'intelligence artificielle (IA) et importance d'une gouvernance responsable;
- b) adoption efficace de l'informatique en nuage et de la conteneurisation, avec un accent particulier sur les cadres de sécurité robustes (tels que le "zero trust"), la gestion de l'augmentation des coûts et des préoccupations en matière de sécurité, ainsi que la nécessité d'envisager des stratégies multilingues pour atténuer les risques géopolitiques et garantir la flexibilité des services en nuage;
- c) collaboration entre les services commerciaux et informatiques pour mener à bien la transformation numérique;

- d) une approche hybride pour les pays en développement, combinant des produits prêts à l'emploi et un développement interne afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle;
- e) un plan stratégique pour gérer les risques liés à la cybersécurité grâce à une architecture robuste, à la protection des données et à la sensibilisation des utilisateurs, avec des plans d'intervention en cas d'incident et des évaluations post-incidents;
- f) audits complets de l'architecture de sécurité et amélioration continue grâce à des exercices de simulation;
- g) une approche équilibrée de l'adoption des technologies, consistant à avancer à petits pas et à se concentrer sur les connaissances élémentaires avant de passer à des modèles complexes d'IA;
- h) travailler plus étroitement avec les entreprises afin d'améliorer les services innovants et l'efficacité opérationnelle des offices de propriété intellectuelle; et
- i) partager les connaissances et les expériences pour relever les défis communs et renforcer la coopération internationale.

12. Les participants ont recensé les principaux enjeux et les perspectives pour les offices de propriété intellectuelle en ce qui concerne l'intégration des technologies émergentes, en particulier l'IA, pour moderniser leurs opérations et améliorer la prestation de leurs services. Ils ont débattu de l'importance d'une stratégie commerciale numérique globale, d'une utilisation et d'une gouvernance efficaces des données, ainsi que de la nécessité d'une cyberrésilience pour protéger les données sensibles relatives à la propriété intellectuelle et maintenir l'intégrité opérationnelle. Des pratiques recommandées et des études de cas ont été partagées afin d'illustrer des solutions et des stratégies numériques efficaces à travers le monde.

13. Les participants ont partagé leurs réflexions sur l'importance d'aligner l'adoption des technologies sur les besoins des entreprises, de renforcer la résilience et de promouvoir la collaboration internationale. Ils ont souligné la nécessité d'une planification stratégique, d'un apprentissage et d'une amélioration continus, ainsi que d'une adaptation aux technologies émergentes afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des opérations en matière de propriété intellectuelle, pour alimenter les discussions et les initiatives futures.

Jour 2 : Mettre les technologies émergentes au service de la propriété intellectuelle

14. Les discussions ont eu lieu sur la base de 12 exposés sur les thèmes 6 à 8.

15. Les participants ont examiné comment les technologies émergentes telles que l'IA ou la chaîne de blocs transforment le paysage mondial de la propriété intellectuelle et leur incidence sur les écosystèmes de propriété intellectuelle. Les participants ont également examiné les domaines de collaboration possibles afin d'améliorer l'efficacité et de promouvoir l'innovation dans les écosystèmes de propriété intellectuelle.

16. Les conférenciers ont partagé leurs points de vue au sujet des répercussions des technologies émergentes sur leurs offices de propriété intellectuelle respectifs, notamment :

- a) l'utilisation d'outils fondés sur l'IA pour des tâches telles que le classement, la traduction automatique et les fonctions de recherche, même si l'automatisation complète de l'examen quant au fond reste un objectif d'avenir;
- b) privilégier l'IA non pas comme un objectif, mais comme un outil d'aide, qui ne remplacerait pas les ressources humaines, l'accent étant mis sur l'amélioration de la qualité et de l'efficacité; et

- c) l'utilisation d'applications de la chaîne de blocs pour renforcer la confiance et l'efficacité dans les interactions externes, en particulier dans la gestion des droits de propriété intellectuelle.

17. Les participants ont examiné des stratégies concrètes pour une adoption efficace de l'IA et les enjeux qui y sont associés, en mettant l'accent sur les points clés suivants :

- a) gestion des coûts et des ressources : le coût élevé de la mise en œuvre de l'IA et le besoin en personnel qualifié constituent des enjeux majeurs. Les solutions consistent notamment à tirer parti des outils open-source, à collaborer avec le secteur privé, en particulier avec les start-up, et à solliciter des financements publics;
- b) gestion du changement : une communication efficace et une formation adéquate sont essentielles pour gérer la transition et apaiser les inquiétudes du personnel concernant les déplacements d'emplois;
- c) qualité et intégration des données : il est essentiel de garantir la qualité des données et leur intégration transparente avec les systèmes existants afin de maximiser les avantages de l'IA; et
- d) collaboration transversale : il est important d'impliquer les parties prenantes issues de différentes unités opérationnelles, des experts juridiques et des clients dans le processus de mise en œuvre de l'IA afin de garantir que les solutions soient complètes et efficaces.

18. Au cours de leurs discussions, les participants ont souligné l'importance de la coopération internationale pour faire progresser les technologies d'IA dans les offices de propriété intellectuelle. Principaux points couverts :

- a) partager les connaissances et les ressources entre les offices de propriété intellectuelle afin d'éviter les doubles emplois et de favoriser la croissance collective;
- b) mettre en place des cadres de collaboration pour développer conjointement des outils d'IA et explorer de nouvelles possibilités; et
- c) tirer parti des modèles et technologies d'IA existants pour réduire les coûts et accélérer la mise en œuvre.

19. Les dirigeants spécialisés dans les TIC ont mis en avant plusieurs domaines sur lesquels il faudra se concentrer à l'avenir :

- a) domaines prometteurs pour l'IA : poursuivre l'exploration des grands modèles linguistiques (LLM) et de leur potentiel pour soutenir les processus d'examen de fond;
- b) gérer les attentes : trouver un équilibre entre les promesses de l'IA et des objectifs réalistes, tout en maintenant une transparence totale avec les parties prenantes quant aux capacités et aux limites de cette technologie;
- c) développement des compétences : investir dans la formation et le perfectionnement des membres du personnel afin de les préparer à assumer de nouvelles fonctions et responsabilités dans un environnement axé sur l'IA; et
- d) considérations réglementaires et éthiques : veiller à ce que l'utilisation de l'IA soit conforme aux normes juridiques et aux directives éthiques afin de préserver la confiance du public.

20. Les participants ont convenu de la nécessité d'une collaboration continue, d'investissements dans la formation et d'une approche équilibrée de l'adoption des technologies afin de tirer pleinement parti des avantages de l'IA tout en relevant les défis qu'elle pose.

Jour 3 : Renforcer la coopération mondiale et l'harmonisation numérique

21. Les discussions ont eu lieu sur la base de huit exposés sur les thèmes 9 à 11.

22. Les participants se sont concentrés sur la collaboration mondiale pour faire progresser les systèmes d'information et les initiatives numériques en matière de propriété intellectuelle. Les discussions ont porté sur l'amélioration de la compatibilité avec les normes de l'OMPI, l'échange de données à l'échelle mondiale, la réduction de la fracture numérique et les mesures concrètes pour une transformation numérique durable.

23. Les conférenciers ont souligné les nombreux avantages liés à la compatibilité et à la cohérence des systèmes d'information en matière de propriété intellectuelle. Principaux avantages cités :

- a) rentabilité : un système unifié permet de disposer d'une seule équipe d'assistance et de maintenance, ce qui réduit les doublons et les coûts liés à la gestion de plusieurs systèmes;
- b) expérience utilisateur améliorée : des systèmes harmonisés offrent une expérience cohérente aux clients et aux membres du personnel, favorisant ainsi un environnement opérationnel homogène;
- c) amélioration de la prise de décision : des données de qualité permettent une meilleure analyse et des décisions éclairées, favorisant ainsi l'efficacité et la précision dans la gestion de la propriété intellectuelle; et
- d) augmentation de la productivité : des processus rationalisés minimisent les tâches redondantes, augmentant ainsi la productivité globale.

24. Malgré les avantages évidents, plusieurs conférenciers ont reconnu que des défis subsistent en matière d'harmonisation numérique et de mise en œuvre des normes de l'OMPI :

- a) ressources limitées : les ressources financières et humaines sont souvent limitées, ce qui rend difficile la mise en œuvre de projets de modernisation de grande envergure;
- b) systèmes existants : les anciens systèmes peuvent ne pas être compatibles avec les nouvelles normes de l'OMPI, ce qui nécessite des investissements et des efforts importants pour les mettre à niveau;
- c) obstacles juridiques et sécuritaires : les divergences entre les législations nationales et les protocoles de sécurité peuvent entraver l'adoption de pratiques normalisées; et
- d) gestion du changement : la gestion des changements culturels et opérationnels liés à la transformation numérique peut entraîner une lassitude face au changement chez les membres du personnel.

25. Les discussions ont également porté sur les obstacles à un échange efficace des données sur la propriété intellectuelle à l'échelle mondiale :

- a) incompatibilités technologiques : les différents pays utilisent des systèmes et des normes variés, ce qui complique le partage des données;

- b) qualité et sécurité des données : garantir le transfert sécurisé de données de qualité est essentiel pour une coopération mondiale fiable;
- c) cadres juridiques : les différences entre les exigences légales et les lois sur la protection des données posent des défis importants; et
- d) ressources limitées : les petits offices ne disposent pas toujours de l'infrastructure et des compétences nécessaires pour passer au numérique et échanger efficacement les données.

26. Afin d'améliorer l'échange de données sur la propriété intellectuelle à l'échelle mondiale, les participants ont estimé que l'élaboration de politiques d'échange de données et la mise en place d'une plateforme mondiale d'échange de données pourraient constituer des mesures efficaces.

27. Afin de réduire la fracture numérique et de promouvoir la coopération, les stratégies suivantes ont été proposées :

- a) initiatives à l'échelle nationale : investir dans les infrastructures numériques, harmoniser les cadres réglementaires et favoriser les partenariats public-privé peuvent stimuler la modernisation;
- b) collaboration internationale : le Bureau international de l'OMPI et les offices de propriété intellectuelle avancés peuvent aider les offices moins avancés en leur fournissant des outils modulaires, des formations et des financements;
- c) renforcement des capacités : le renforcement des compétences à l'échelle locale grâce à des programmes de formation ciblés et au partage des connaissances est essentiel pour garantir des progrès durables; et
- d) utilisation de solutions open-source : les outils open-source et le développement communautaire peuvent offrir des solutions flexibles et rentables aux offices de propriété intellectuelle.

28. Les participants ont souligné l'importance de collaborer et d'unir leurs efforts pour accélérer la transformation numérique des systèmes d'information en matière de propriété intellectuelle. Ils ont conclu qu'en relevant ces défis et en tirant parti des stratégies évoquées, les offices de propriété intellectuelle pourraient améliorer la compatibilité, la qualité des données et la coopération mondiale, contribuant ainsi à un écosystème de propriété intellectuelle plus efficace et mieux intégré.

Prochaines étapes : Les mesures essentielles à prendre par les offices de propriété intellectuelle et l'OMPI

29. Le Secrétariat a rendu compte des résultats de l'enquête préalable à la réunion, qui a été menée du 24 janvier au 4 avril 2025 afin de recueillir des informations sur les priorités des offices de propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne l'utilisation des technologies émergentes, les défis auxquels ils sont confrontés et les possibilités qu'ils entrevoient, ainsi que la collaboration numérique entre les offices de propriété intellectuelle. Quarante-deux États membres et trois organisations intergouvernementales ont participé à cette enquête. Le rapport est disponible à l'adresse suivante :

https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=644543.

30. À la lumière des résultats de l'enquête et des discussions qui ont eu lieu au cours des trois jours de la session inaugurale du WILD, les participants ont discuté des prochaines étapes :

- a) mettre en place un réseau de directeurs des services informatiques et de directeurs des services technologiques au sein des offices de propriété intellectuelle;
- b) créer un forum pour partager des informations sur les services TIC et les portefeuilles de solutions;
- c) organiser des ateliers de partage des connaissances ou des sessions de formation pour renforcer les capacités;
- d) collaborer à un ou plusieurs projets pilotes visant à exploiter les technologies émergentes, par exemple un hackathon ou un codefest consacré aux outils destinés aux activités et services en matière de propriété intellectuelle; et
- e) mettre en place un ou plusieurs groupes de discussion pour collaborer sur des domaines d'intérêt clé : un groupe dédié aux outils d'IA a été proposé comme premier groupe de ce type.

31. Les participants ont souligné qu'une participation active et une contribution mutuelle seraient essentielles à la réussite de ces initiatives. Ils ont convenu que le Secrétariat devrait diffuser les prochaines mesures proposées au paragraphe 30 pour examen approfondi et commentaires au cours des deux mois suivant la session inaugurale du WILD.

32. De nombreux participants ont exprimé leur souhait que l'OMPI joue un rôle clé dans le domaine des TIC. En outre, certains participants ont exprimé des préoccupations concernant le chevauchement des activités existantes menées dans le cadre du Comité sur les normes de l'OMPI, ainsi que la répartition des ressources.

33. À titre d'exemple, les participants ont suggéré les rôles suivants que l'OMPI pourrait jouer :

- en favorisant et en coordonnant la collaboration numérique entre les offices de propriété intellectuelle afin de réduire les doublons dans le développement et l'exploitation de solutions informatiques;
- en mettant en relation les offices de propriété intellectuelle en fonction de leurs besoins et de leur niveau de maturité en matière de TIC;
- en fournissant des conseils aux offices de propriété intellectuelle sur le paysage de la transformation numérique; et
- en organisant des ateliers de partage des connaissances et des sessions de formation, notamment sur les normes de l'OMPI.

34. Plusieurs participants ont proposé des thèmes de discussion pour la prochaine session du WILD, notamment :

- un indice de maturité en matière de TIC pour les offices de propriété intellectuelle;
- des exposés présentés par le secteur privé sur les outils fondés sur l'IA; et
- des séances en petits groupes pour des discussions plus interactives.

35. La réunion s'est achevée sur un rappel que la transformation numérique est un processus continu. Les participants ont été encouragés à poursuivre les échanges d'idées et à établir des partenariats afin de faire progresser l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle.

[Fin du document]